

Activités culturelles et artistiques spécialité

Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque et arts martiaux

RNCP5366 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Bourgogne - Dijon

<http://www.u-bourgogne.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel participe à la gestion et au développement des activités artistiques, particulièrement dans les domaines de la danse, des arts du cirque et des arts martiaux, en coordonnant l'enseignement de ces pratiques au développement et à la gestion de projets artistiques et culturels.

Il développe et dirige des projets artistiques et culturels dans un contexte local singulier et en initie de nouveaux en considérant les différentes composantes de l'environnement social, politique, artistique, culturel et économique. Il incite au développement de nouvelles activités en réponse à des demandes de publics visés.

Soutien constructif au projet artistique, interface avec les différents partenaires financiers et professionnels, analyste de la faisabilité économique et organisationnelle, le titulaire de cette licence est non seulement le garant de la gestion administrative et financière mais plus encore, un traducteur qui doit permettre le dialogue entre les pôles artistiques, techniques, administratifs, financiers, politiques...

En administrant un projet artistique, il pilote des équipes de travail d'hommes et de femmes, il crée des contractualisations et des partenariats. Il élabore des stratégies pour obtenir des collaborations et des financements notamment en mutualisant les moyens des diverses composantes associées (collectivités territoriales, intercommunalités, partenaires privés...).

Coordonnateur de projets, il en assure le pilotage et l'évaluation. Il met au point les actions de promotions et d'informations. Il utilise la communication comme un axe stratégique de développement de l'action artistique et culturelle en combinant les images et les mots qui sauront convaincre de la pertinence d'un projet.

Il connaît et maîtrise le cadre juridique, social et fiscal d'un établissement culturel public et/ou privé, les techniques accompagnant le spectacle vivant ainsi que la réglementation en vigueur.

Il est apte à élaborer et concevoir des actions artistiques : savoir analyser les données locales (études des publics, des institutions, des politiques artistiques), savoir mettre en relation ces données pour promouvoir les différents arts sur la base d'une mise en projet

Il est capable de gérer et coordonner un projet artistique (suivre les relations avec les interlocuteurs et partenaires, animer, impliquer, réguler, gérer au plan financier) et d'en assurer la communication et la promotion (élaborer une

stratégie de développement pertinente ; développer des outils de communication adaptés ; les mettre en lien avec les différents réseaux d'information).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de : - Agent de développement de projets artistiques dans les services culturels des collectivités territoriales, dans les établissements de spectacles

- Chargé de mission du développement des activités physiques artistiques et culturelles dans les structures intercommunales, dans les conseils généraux et les conseils régionaux
- Responsable de service culturel dans les collectivités territoriales
- Assistant de direction d'un centre culturel, dans un établissement de spectacles
- Coordonnateur chargé du réseau des pratiques et enseignements artistiques auprès d'une communauté d'agglomérations
- Responsable des animations des activités physiques artistiques dans les collectivités territoriales, dans les structures associatives et les organisations commerciales privées.
- Chargé de diffusion du spectacle vivant

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-dijon.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5366/>